

DIRECTION : <i>Direction des soins</i>	FAIT LE 03.02.2008
POLE : BIOLOGIE	Révision A : 03/02/2008
	Révision B : <i>Date</i>
SERVICE : Laboratoire CHSF	Révision C : <i>Date</i>
IDENTIFICATION DU POSTE	
FONCTION : Technicien polyvalent de laboratoire de biologie	
GRADE : Technicien de laboratoire	

POSITION DANS LA STRUCTURE :

➤ **Liaisons hiérarchiques ou rattachement hiérarchique :**

- Cadre de santé
- Cadre de pôle

➤ **Liaisons fonctionnelles :**

- Biologistes responsables des laboratoires
- *D'une manière générale toutes les personnes en interne et en externe concernées par les prestations délivrées par le service.*

➤ **Secteur d'activité :**

Laboratoire de Biologie

➤ **Présentation du service :**

Voir carte d'identité du service

➤ **Horaires de travail :**

... conformément à la charte du temps de travail du CHSF, sur la base de 35h par semaine, 28 jours de congés annuels travail samedi, dimanche, jours fériés et nuits par roulement.

MISSION DU POSTE

Mission générale

Prendre en charge toutes les analyses de biologie médicales prescrites pour une aide au diagnostic médical, un suivi thérapeutique ou au titre de la prévention de la santé, en respectant les procédures du Cofrac.

Missions permanentes

- Assurer la prise en charge des analyses de biologie de la phase pré-analytique jusqu'à la phase post-analytique
- Effectuer tous les contrôles nécessaires pour assurer une prestation de qualité dans le respect des procédures
- Signaler toutes les anomalies observées dans les résultats aux biologistes concernés et aux services de soins si nécessaire

Missions spécifiques

- Gérer les réactifs et consommables à son poste de travail en veillant au respect des dates de péremption
- Assurer la maintenance des matériels suivant les procédures préconisées par les fournisseurs
- Communiquer aux services de soins tous les résultats pathologiques ou urgents
- Nettoyer son poste de travail dans le respect des procédures d'hygiène
- Participer à la rédaction et à l'actualisation des procédures Cofrac ainsi qu'à la démarche qualité de l'établissement
- Participer à des groupes de travail en intra,
- Participer à la formation des autres membres de l'équipe en transmettant les connaissances acquises
- Accueillir et encadrer les différents stagiaires
- Participer aux formations obligatoires et mettre en pratique les connaissances acquises lors de ces formations
- Participer à la mise au point de nouvelles techniques sous l'autorité du praticien responsable

Rédacteur	Validation de fond	Enregistrement dans le système documentaire
MR. Jérama - DS--le 12/10/2007		G. Semence -- Cadre de santé ---12/10/2007

Particularités du poste

Le laboratoire étant présent sur les deux sites : travailler sur l'autre site peut être nécessaire

COMPETENCES REQUISES

La formation et/ou les qualifications requises

Etre titulaire d'un des diplômes requis par le l'arrêté du 15 juin 2007

Les connaissances particulières requises

- Connaissance de l'équipement technologique d'un laboratoire de biologie,
- Connaissance et respect du Cofrac
- Connaissance des logiciels informatiques spécifiques du laboratoire
- Connaissance du fonctionnement d'un hôpital.

Les qualités professionnelles requises et comportement

- Respect du secret professionnel,
- Professionnalisme et rigueur de travail,
- Disponibilité et adaptation aux changements,
- Sens du travail en équipe,
- Sens des responsabilités,
- Capacités d'anticipation,
- Maîtrise de soi.

RISQUES PROFESSIONNELS

- Participe aux formations obligatoires : incendie, prévention des risques septiques, et applique dans sa pratique quotidienne les enseignements apportés par ces formations.

EVOLUTION POSSIBLE DU POSTE

En fonction du projet personnel de l'agent et des possibilités institutionnelles.

TEXTES DE REFERENCE

- Statut de la fonction hospitalière
- Décret 89-513 du 1^{er} septembre 1989 modifié portant statuts particuliers des personnels médico-techniques de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 15 juin 2007 relatif aux titres ou diplômes exigés pour l'accès aux concours sur titres de technicien de laboratoire de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 26 novembre 1999 relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale modifié par l'arrêté du 26 avril 2002